

## TECHNIQUES BANCAIRES DE BASE

- Documents autorisés = Néant

**- Matériel autorisé : CALCULATRICE**

Circulaire 99-186 du 16 novembre 1999 : "Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices **sont interdits**".

ACADÉMIE DE LIMOGES		
Temps alloué : 1 h 30	Coefficient : 10	<b>CAP 2000</b>
Épreuve : Techniques bancaires de base		<b>Examen : BANQUE</b>
Ce sujet comporte : 4 feuille(s)	1 / 4	<b>SUJET</b>

### QUESTION 1 (4 points)

#### SITUATION

Chargé de clientèle à la Banque du Centre, le 12 août, vous recevez Mlle DUBOIS, étudiante de 19 ans (fiscalement rattachée à ses parents), qui vient de percevoir le salaire de son travail d'été. Elle dispose de 8 000 F, dont elle n'aura besoin que d'ici quelques mois et souhaiterait qu'ils soient rémunérés tout en restant disponibles.

#### TRAVAIL A EFFECTUER (en vous aidant de l'annexe 1)

- 2 pts 1. Vous conseillerez à Mlle DUBOIS le placement le plus adapté à son besoin et lui en expliquerez les principales caractéristiques.
- 2 pts 2. A la demande de Mlle DUBOIS, et en fonction du produit retenu, vous calculerez combien lui rapportera cette épargne, sachant qu'elle placera les fonds le jour même, pour les retirer le 5 novembre de cette même année.

### QUESTION 2 (7 points)

#### SITUATION

Mlle DUBOIS, doit suivre sa troisième année d'école de commerce aux États-Unis. Cette année d'étude va lui coûter 80 000 F (dont 50 000 F de frais d'inscription). Ses parents ne peuvent actuellement lui verser que 50 000 F. Pour financer les 30 000 F qui manquent, Mlle DUBOIS souhaiterait effectuer un emprunt et ne commencer à rembourser que dans deux ans (après avoir commencé à travailler) :

#### TRAVAIL A EFFECTUER

- 1 pt 1. Quel montant maximum pouvez-vous financer ?
- 2 pts 2. Quelles garanties exigerez-vous ?
- 4 pts 3. Quels seront les éléments nécessaires au montage du dossier de prêt ?

### QUESTION 3 (9 points)

#### SITUATION

Le père de Mlle DUBOIS, satisfait de son premier contact avec la Banque du Centre, souhaite y ouvrir un compte professionnel pour la SARL DUBOIS dont il est le gérant.

#### TRAVAIL A EFFECTUER

- 4 pts 1. Quels sont les documents que M. DUBOIS devra vous fournir pour ouvrir son compte courant ?
- 5 pts 2. M. DUBOIS vous indique que la SARL, soumise à l'impôt sur les Sociétés, dispose de 100 000 F de trésorerie qui ne seront pas utilisés avant trois mois. Il se demande s'il n'existe pas des placements accessibles à sa société. Quels supports pouvez vous lui conseiller, quelles sont les principales caractéristiques de ces produits, et quelles en seront les conséquences fiscales ?

## RENDEMENT DES DIFFÉRENTS PLACEMENTS À LA BANQUE DU CENTRE

PRODUITS D'ÉPARGNE DE LA BANQUE DU CENTRE	RENDEMENT ACTUEL
Livret d'Épargne Logement	1,50 %
Compte sur Livret	2,00 %
C.O.D.E.V.I.	2,25 %
Livret Jeune	4,00 %
Livret Épargne Populaire	4,00 %
Plan Épargne Logement	3,60 %
Plan Épargne Populaire :	
- Taux fixe	4,50 %
- Taux variable	4,25 %
S.I.C.A.V. de la Banque du Centre	Rendements sur les 12 derniers mois :
- Trésocentre (Monétaire)	2,80 %
- Oblicentre (Obligataire)	5,10 %
- Acticentre (Actions)	22,50 %

## TECHNIQUES BANCAIRES DE BASE

### Note aux correcteurs :

- le présent corrigé est donné à titre indicatif ;
- d'autres réponses sont possibles. Il appartient à l'examineur de les apprécier en fonction des justifications données par les candidats ;
- ce sujet a été rédigé et validé en janvier 2000 en tenant compte de l'environnement technique, juridique et fiscal en vigueur à cette époque ;
- certains candidats tiennent naturellement compte des évolutions récentes : il convient bien évidemment de les suivre dans leur raisonnement.

ACADÉMIE DE LIMOGES		
Temps alloué : 1 h 30	Coefficient : 10	<b>CAP 2000</b>
Épreuve : EP1 Techniques bancaires de base		<b>Examen : BANQUE</b>
Ce corrigé comporte :	3 feuilles 1/3	<b>CORRIGÉ</b>

### QUESTION 1 (4 points)

- 2 pts 1.** Le placement le plus adapté au besoin de Mlle DUBOIS paraît être le **livret jeune** :
- Compte d'épargne à vue **défiscalisé**.
  - Accessible aux jeunes de **plus de 12 ans et de moins de 25 ans** domiciliés en France métropolitaine ou dans les départements d'Outre-mer.
  - Il n'est possible d'ouvrir qu'un livret jeune, la réglementation ne prévoit pas de minimum, **le plafond** quant à lui est fixé à **10 000 F**, seule la capitalisation des intérêts permet de dépasser ce plafond.
  - **La rémunération est fixée librement** par les établissements (4 % à la banque du centre), sous réserve de ne pas descendre au-dessous du taux du livret A.
  - Les intérêts sont versés selon la règle des quinzaines complètes, ils sont exonérés d'impôt et de prélèvements sociaux.

- 2 pts 2.** Les 8 000 F seront rémunérés durant 5 quinzaines complètes (du 16/08 au 31/10).

$$\frac{8\,000 \times 4}{100} \times \frac{5}{24} = 66,67 \text{ F}$$

Les points du calcul pourront être attribués si celui-ci est juste, même si le support d'épargne conseillé n'est pas le plus judicieux.

### QUESTION 2 (7 points)

- 1 pt 1.** Il n'y a **pas de quotité de financement**, les 80 000 F pourraient être financés.
- 2 pts 2.** Mlle DUBOIS souhaite son indépendance, mais ne dispose d'aucun revenu. La **caution des parents** devra être demandée.
- 4 pts 3.** Mlle DUBOIS, étant déjà cliente :
- Il faudra lui demander **sa carte d'étudiante ou son certificat d'inscription**, ainsi que le document justifiant des coûts d'inscription.

**Si elle n'avait pas été cliente**, il aurait fallu lui demander les justificatifs liés à :

- son état civil
- sa capacité
- son domicile
- sa situation familiale

Procéder aux vérifications habituelles :

- consultation du Fichier Central des Chèques (FCC)
- interrogation du Fichiers des Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP)

**La caution :**

- M. et Mme DUBOIS n'étant pas clients, il sera nécessaire de nous faire communiquer leurs 3 derniers bulletins de salaire, l'avis d'imposition le plus récent, les derniers relevés de compte ainsi qu'une **déclaration de situation patrimoniale** de la caution dûment signée.
- De plus, il faudra leur demander les justificatifs liés à :
  - leur état civil
  - leur capacité
  - leur domicile
  - leur situation familiale

Procéder aux vérifications habituelles !

- consultation du Fichier Central des Chèques (FCC)
- interrogation du Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP)

**QUESTION 3 (9 points)**

**4 pts 1.** L'ouverture de compte de sociétés nécessite la production de documents spécifiques :

- Un **extrait K-bis de moins de 3 mois**, prouvant l'existence de l'entreprise et permettant de contrôler la qualité de ses dirigeants.
- Les **statuts et délibération** fixant les pouvoirs des représentants légaux.
- Ayant déjà vérifié l'identité ainsi que la capacité civile et bancaire de M. DUBOIS lors de la prise de caution, nous n'avons pas à le refaire. Cependant, s'il existe d'autres signataires, il faudra effectuer ces vérifications.

**5 pts 2.** Pour répondre au besoin de la SARL, nous pouvons conseiller deux supports à M. DUBOIS :

- **Le compte à terme (CAT) :**

- compte sur lequel le client s'engage à maintenir une **quantité définie** de capitaux pendant une **durée convenue** (1 mois minimum).
- **La rémunération est fixée à l'avance**, une pénalité peut minorer le taux initialement convenu en cas de déblocage anticipé.
- Le CAT offre une grande **sécurité** au capital placé et aux intérêts.
- Les intérêts seront **soumis à l'I.S.**

- **Les OPCVM court terme ou de trésorerie :**

- Ce produit permet de rémunérer des disponibilités à un **taux proche du marché monétaire**.
- Leur **liquidité est parfaite**.
- Leur utilisation est **plus souple** que le compte à termes car il peut conserver les titres un peu plus longtemps ou les faire racheter plus tôt sans pénalités.
- Les revenus (distribution) ou les Plus-values (capitalisation) mêmes latentes seront fiscalisées à l'I.S.